

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
des ports de Ban-Gâvres et de Porh-Guerh à Gâvres**

DE-SEPEL2026-16

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 29 septembre 2023, modifié le 28 octobre 2024 portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Ban-Gâvres à GAVRES,
- VU les désignations de la Compagnie des ports du Morbihan au titre des représentants du concessionnaire,
- VU les désignations de la commune de Gâvres au titre des représentants du conseil municipal,
- CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

M. LOHER Fabrice, administrateur Lorient agglomération

Suppléants : Mme ROUSSET Marianne, administrateur Lorient agglomération

M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÂVRES

Titulaire : M. DANIC Guy

Suppléant : M. LE CORVEC Alexandre

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

Membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le directeur du port ou son représentant

Article 2

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : Mme LE QUER Marie-Christine, vice-présidente du conseil départemental

Suppléant : M. ROBELET Fabrice, vice-président du conseil départemental

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

M. LOHER Fabrice, administrateur Lorient agglomération

Suppléants : Mme ROUSSET Marianne, administrateur Lorient agglomération

M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÂVRES

Titulaire : M. DANIC Guy

Suppléant : M. LE CORVEC Alexandre

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Publié en ligne le 09/06/2026

Titulaire : M. le directeur du port ou son représentant

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. le directeur ou son représentant – TAO Treizhadenn An Orient

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaire : M. HERBAUX Loic

Suppléant : M. MUIN Antonio

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. QUER Ludovic
M. COEURDRAY Bruno
M. DUIC Patrick
M. LE MASSON Pierre-Gilles
Néant

Suppléants : M. MOLLO Jacky
M. LE BOHEC Pierre
M. MARTIN Eric
Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Publié en ligne le 09/06/2026

Titulaires : Le président – Association des pêcheurs plaisanciers des usagers de Gâvres – ou son représentant

M. le président – Station SNSM de Locmiquélic – ou son représentant

Suppléants : M. le directeur – Escal'Ouest – ou son représentant

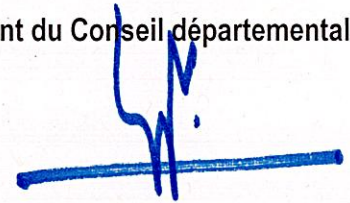
Néant

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 05 juin 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT